



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 78533

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de lui indiquer année par année depuis 1997 quel est le nombre de demandes d'asile politique enregistrées, quelle est la proportion de demandes ayant reçu un avis favorable et quel est le délai moyen de traitement des demandes. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

1. Nombre de demandes d'asile enregistrées par l'OFPPA (premières demandes et réexamens) ; taux d'accord

ANNÉE	PREMIÈRES DEMANDES	RÉEXAMENS	TOTAL	TAUX d'admission global (1)
1997	21 416	1 221	22 637	17,0 %
1998	22 375	615	22 990	19,4 %
1999	30 907	948	31 855	19,3 %
2000	38 747	1 028	39 775	17,1 %
2001	47 291	1 369	48 660	18,0 %
2002	51 087	1 790	52 877	16,9 %
2003	52 204	2 225	54 429	14,8%
2004	50 547	7 069	57 616	16,6 %
2005 (*)	39 499		8 560	48 059

(*) Données provisoires 11 mois 2005, hors mineurs accompagnants.

N.B. : les décisions prises au cours d'une année donnée ne correspondent pas forcément à des demandes déposées la même année mais peuvent correspondre à des demandes déposées antérieurement.

(1) Le taux global d'admission inclut les décisions positives de l'OFPPA ainsi que les décisions d'annulation de la CRR (commission de recours des réfugiés).

Par ailleurs, l'OFPPA calcule un taux d'accord définitif se rapportant aux demandes déposées au cours d'une année, taux qui ne se calcule qu'environ trois ans après le dépôt des demandes, une fois que l'ensemble des

procédures de recours ont été épuisées.

	1997	1998	1999	2000
Taux de reconnaissance sur demandes de l'année n	23,1 %	25,1 %	22,8 %	19,5 %
- dont OFPRA	16,5 %	17,6 %	15,7 %	13,1 %
- dont CRR	6,6 %	7,5 %	7,1 %	6,5 %

2. Délai moyen de traitement des demandes (en jours calendaires)

	EN JOURS	EN MOIS
1997	135	4,4
1998	142	4,7
1999	128	4,2
2000	169	5,6
2001	217	7,1
2002	324	10,7
2003	258	8,5
2004	130	4,3
2005 (*)	107,5	3,5
(*) Données provisoires 11 mois 2005, toutes nationalités confondues.		

Délai de traitement = nombre de jours écoulés entre la date de dépôt et la date de décision d'accord ou de rejet de l'OFPRA.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78533

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10739

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1211